

Un malade de parkinson reconnu par la CNESST,
mais encore du chemin à parcourir pour les victimes des pesticides

Montréal, le 9 novembre 2022

Serge Boily, 56 ans, atteint de la maladie de Parkinson suite à son exposition aux pesticides a fait reconnaître sa maladie comme maladie professionnelle auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Après une première réclamation pour maladie professionnelle en février 2021 rejetée par la CNESST, Serge Boily fait appel de la décision et demande une révision de son dossier. Avec l'aide de [Victimes des pesticides du Québec](#), OBNL dont il est cofondateur, Serge Boily se bat pour faire reconnaître sa maladie et est prêt à présenter son cas devant le Tribunal Administratif du Travail (TAT). Après révision de la demande, la CNESST accepte la réclamation de Serge Boily qui aura droit à des prestations reconnaissant ainsi le lien entre la maladie de Parkinson et son exposition aux pesticides.



Serge Boily, mars 2022, Québec - Crédit: Matthieu Clerdent

Serge Boily a occupé un emploi de spécialiste en application de pesticides de 1990 à 2000. Il était chargé du traitement d'arbres, arbustes et pelouses en étendant des engrais, fertilisants, insecticides et pesticides. Dans la longue liste de produits auxquels Serge Boily a été exposé, se retrouvent notamment le Glyphosate et le Chlorpyrifos. Les premiers symptômes de la maladie de Parkinson apparaissent début 2017 mais c'est en mars 2018 que le médecin pose le diagnostic. Pour ce dernier, l'apparition de la maladie de Parkinson avant l'âge de 60 ans augmente la possibilité que l'exposition professionnelle soit responsable de la maladie de M. Boily.

Après un premier rejet face à sa réclamation, Serge Boily, avec l'aide de Victimes des pesticides du Québec, entame une véritable bataille contre la CNESST. Considérant le travail mené par son cabinet d'avocat et Victimes des pesticides du Québec quant à la relation causale entre l'exposition professionnelle aux pesticides et l'apparition de la maladie

de Parkinson, la CNESST reconsidère le dossier de Serge Boily et affirme aujourd'hui que sa maladie est reliée directement aux risques particuliers du travail de spécialiste en application de pesticides.

Pour rappel, en octobre 2021, la maladie de Parkinson, due à l'exposition professionnelle aux pesticides, est entrée dans la liste des maladies professionnelles. Par conséquent, les personnes atteintes de parkinson ayant été ou étant exposées à des pesticides sont éligibles à une indemnisation auprès de la CNESST. Nous regrettons cependant que [les critères de réclamation](#) soient aussi restrictifs. Si Victimes des pesticides du Québec salue la décision de la CNESST dans le cas de Serge Boily, nous soulignons tout de même que nous accompagnons des dizaines de victimes qui à ce jour attendent encore des réponses de la CNESST après des mois d'attente, ou qui se battent afin de contester les rejets. Cette étape est importante et montre que le combat avance mais beaucoup de chemin reste à faire.

« Après un combat de plusieurs années, je veux montrer qu'il est possible de faire reconnaître la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle. Je pense à la centaine d'autres qui n'ont pas la force de se battre. Maintenant, il y a de l'espoir pour eux et Victimes des pesticides du Québec s'engage à les aider! » - Serge Boily, cofondateur de Victimes des pesticides du Québec

« C'est une victoire pour Monsieur Boily mais il n'y aurait jamais dû avoir à faire cette bataille, bien que je salue que la maladie de Parkinson soit incluse dans l'annexe de la maladie professionnelle. Malheureusement, vu les critères restrictifs, d'autres travailleurs devront mettre beaucoup d'efforts pour faire reconnaître leurs réclamations. Avec le dossier de Monsieur Boily, je considère que nous avons gagné une bataille mais nous n'avons pas encore gagné la guerre! » - Me Sophie Mongeon, Desrochers Mongeon Avocats

Vidéo - témoignage de Serge Boily en mars 2022:
<https://www.youtube.com/watch?v=i3-yXgU0asA>

Personne à rejoindre:

Amandine François
Coordinatrice de Victimes des pesticides du Québec
coordination@victimespesticidesquebec.org
438-528-1631